COMMUNE de La Capelle et Masmolène

Département du Gard

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption d'une Décision Modificative Budgétaire (M14)

N°40/2021

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 03/08/2021				
Date de la convocation 29/07/2021		L'an deux mil vingt-et-un, le trois Août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier				
Date d'affichage 29/07/2021	de la convocation					
Date d'affichage de la délibération		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	
		1 - Monsieur GAYTE Xavier	X		D State pour on u	
		2 - Madame CREISSEN Viviane	X			
		3 - Monsieur PAUL François	X			
Nombre de conseillers: 11		4 - Monsieur SERRES Hervé	X			
En exercice	10	5 - Monsieur LAURENT Gilbert	X			
Quorum	6	6 - Monsieur PESENTI Anthony		х	CLAUX Elodie	
Présents	7	7 - Madame DURANDO Françoise		X	SERRES Hervé	
Représentés	3	7 - Wadanie DORANDO Plançoise			SERVED HOLVE	
Votants	10	8 - Madame CLAUX Elodie	X			
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup	Х			
		10 - Madame GIULIANI Stéphanie		х	GAYTE Xavier	
		Sens du vote : ADOPTION À L'UNANIMITÉ				
		Pour: 10				
		Contre: 0				
Et publication ou	notification du:					

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le budget de la commune,

VU le dépassement de crédit budgétaire au chapitre 26

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021:

Il est proposé conformément au respect des principes de sincérité et d'équilibre du budget, la délibération modificative suivante :

<u>INVESTISSEMENT</u>

Chapitre	Article	libellé	dépenses
D021	2151	Réseaux de voirie	- 250
D026	261	Titres de participation	+ 250
TOTAL			0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le 09 AOUT 2021 Bureau du Courrier